

EMPLACEMENTS DISPONIBLES « CAMPAGNE SAPINS » 15 200 M²

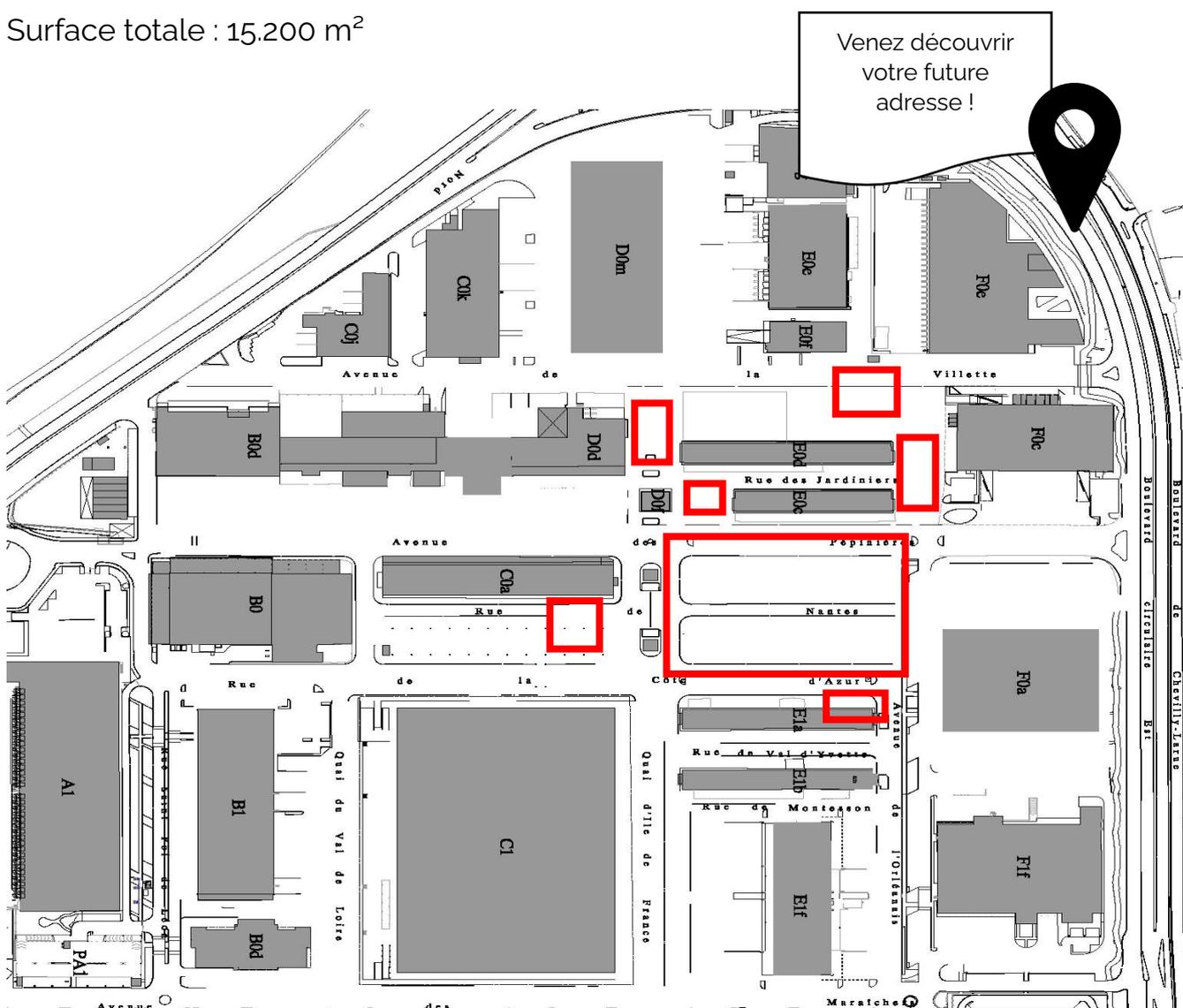


LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Type d'emplacements : Dans le secteur Horticulture & Décorations, emplacements disponibles à usage de vente sur le carreau de sapins de Noël

La campagne se tiendra du **12 novembre au 27 décembre 2025**

Surface totale : 15.200 m²



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les emplacements sont créés à titre temporaire. Ils sont mis à disposition du **12 novembre au 27 décembre 2025**. Ils prennent place sur des parkings spécifiquement affectés à cette activité dans le secteur Horticulture & Décoration.

En tout, la SEMMARIS consacre **15.200 m² à la vente de sapins verts, houx et gui**.

Chaque grossiste intéressé doit se manifester auprès de la SEMMARIS afin de nous informer du **nombre de mètres carrés souhaités** – étant précisé que les demandes se font **à partir de 200m² exclusivement**.

Si la candidature du grossiste est retenue, la SEMMARIS se réserve le droit d'attribuer plus ou moins de la surface demandée pour les besoins d'aménagement. L'opérateur ne pourra pas demander à réduire sa surface d'exploitation après sa candidature.

La SEMMARIS met à disposition l'alimentation électrique. Le candidat doit indiquer son besoin électrique (XXKVA en mono ou en tri)

Le stockage et la vente de sapins floqués ne sont autorisés que sur le lot E1A, sous réserve que l'ensemble des documents nécessaires à cette activité – notamment le certificat d'ignifugation – soient transmis dans le dossier.

Activité autorisée sur les emplacements : vente de sapins verts – houx- gui exclusivement

L'origine de la production des sapins pourra être demandée à l'opérateur.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- **Types de contrat** : Convention d'occupation précaire de 46 jours.
- Tarifs applicables en 2025 selon Arrêté préfectoral N° 2024-04382, en date du 20 décembre 2024
- **27,41€ HT/m²** pour la période du 12/11/2025 au 27/12/2025.
- **2€/m²** au titre du **dépôt de garantie** pour l'emplacement du 12/11/2025 au 27/12/2025
- **Tous les opérateurs devront déposer un chèque au titre du dépôt de garantie, y compris les concessionnaires du Marché**
- 1 benne individuelle sera mise à disposition par emplacement, avec 1 rotation par jour sauf le dimanche (compris dans la location au m²)

L'opérateur prendra son emplacement à compter du **12 novembre 2025, date de lancement de la campagne**, sur rendez-vous avec le secteur. Il acquittera l'emplacement au plus tard le **27 décembre 2025 après EDL sortant, date de fin de la campagne**. Tout départ postérieur à cette date donnera lieu à la facturation d'un mois supplémentaire.

Un état des lieux entrant et un état des lieux sortant sera réalisé par le secteur, contradictoire et signé par les parties en présence, afin d'attester des dates de départ et d'arrivée. Ces états des lieux sont obligatoires et feront l'objet d'un rendez-vous pris avec le secteur 48H à l'avance.

Les opérateurs devront impérativement mettre leurs invendus en benne, conformément à la réglementation du Marché.

Facturation des enlèvements invendus par rotations de bennes au prix de **546.48€HT** la benne de **30m³**.



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **02/08/2025**



➤ Pièces administratives :

- **Lettre de candidature** : préciser notamment le nombre de m² souhaité à partir de 200m²
- **Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois**
- **Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable.**
- **La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**

➤ Pièces liées au projet :

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée dans les bureaux, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**
- **Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum)**
- **Le type d'occupation proposée devra pouvoir s'adapter aux contraintes de secteurs notamment en termes de jours et horaires de travail.**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le **02/08/2025 à 16 heures**, par voie électronique sur le site rungisinternational.com/ rubrique « s'implanter »



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

- 🇫🇷 Produits d'origine française. ★★
- 🏆 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
- 🇫🇷 Produits transformés en France. ★
- 🤝 Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
- 🍏 Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
- 🍷 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
- 🌐 Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

Après validation de votre candidature, le secteur Horticulture & Décoration vous enverra un dossier de réservation d'emplacement. **Le candidat devra notamment fournir le plan d'implantation de sa base vie, le nombre de modules, et le nombre d'interconnexions électriques entre les modules.**

RELATION CLIENTÈLE SECTEUR HORTICULTURE & DECORATIONS

secteur.fleurs@semmaris.fr

+33 1 41 80 80 51



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

katia.villar@semmaris.fr

